

Pièce Jointe n°5

Capacités techniques et financières

(7° de l'article R. 512-46-4 du code de l'environnement)

 EIFFAGE GÉNIE CIVIL	DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT <i>PJ n°5 – Capacités techniques et financières</i>	Commune de Mentque- Nortbécourt (62)
---	---	---

1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Les principales données administratives de l'exploitant du site figurent dans le tableau ci-dessous :

Raison sociale :	EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Capital :	4 802 880,00 €
Adresse du site projet :	PR 24+000 de l'autoroute A26 62 890 MENTQUE-NORTBECOURT
Adresse du siège social :	EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES Etablissement Grands Travaux Enrobés 3 Place de l'Europe 78 140 VELIZY-VILLACOUBLAY
Nom et qualité du signataire du dossier :	Laurent CHIVET, Directeur d'établissement Grands Travaux Enrobés
Téléphone :	06.11.63.88.23
N° registre du commerce :	Versailles B 317 803 443
Code APE :	4312B – Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
SIRET :	317 803 443 00314

2. PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES fait partie de la branche Infrastructures du groupe EIFFAGE, qui maîtrise l'ensemble des métiers liés à la construction routière et ferroviaire, au génie civil, à l'assainissement et au terrassement.

3. MOTIVATION DU PROJET

Le site permettra la production de l'enrobage nécessaire aux travaux de l'autoroute A26.

La décision d'installer et d'exploiter une centrale mobile d'enrobage à chaud est prise lorsque plusieurs facteurs favorables sont réunis, notamment d'ordre social, économique, technique, foncier et environnemental.

Le choix de s'installer sur le site de Mentque-Nortbécourt (62) répond à 2 considérations :

1- Economique :

a. Le site de Mentque-Nortbécourt est implanté à proximité immédiate de l'A26. Il présente donc une très bonne distance de transport des produits finis enrobés.

b. Plusieurs carrières retenues pour l'opération permettront d'assurer l'approvisionnement en granulats : Quenast, Lessines et Lermitege en Belgique.

A noter qu'EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES recyclera, au travers des formules d'enrobés retenues pour le projet, de 0% à 70% d'agrégats d'enrobés issu du rabotage des couches existantes de l'autoroute A26.

2- Environnementale :

a. Le terrain choisi pour la centrale de Mentque-Nortbécourt a déjà accueilli une centrale d'enrobage mobile et est aménagé pour ces activités, ce qui permettra de limiter les impacts liés à l'installation des équipements.

b. Il n'est pas nécessaire de traverser des centres urbains pour transporter les matériaux vers et depuis le site de Mentque-Nortbécourt, d'où une gêne moindre aux riverains.

Les motifs avancés doivent également et surtout considérer la minimisation des nuisances sur l'environnement.

4. SOLUTIONS DE SUBSTITUTION ENVISAGEES

Ce paragraphe présente une esquisse des principales solutions de substitution examinées par le pétitionnaire et les raisons pour lesquelles, eu égard aux effets sur l'environnement ou la santé humaine, le projet présenté a été retenu.

La recherche de solutions de substitution à ce site ne s'est pas avérée nécessaire en raison des principaux paramètres suivants :

- L'implantation de l'installation est conforme avec le règlement d'urbanisme,
- Le site dispose d'un environnement favorable et d'un isolement par rapport aux zones d'habitat dense,
- Le site se trouve en dehors de périmètre de protection rapproché de captage d'eau potable,
- Le site ne présente pas d'intérêt écologique remarquable,
- Le site n'est pas situé en zone inondable,
- La superficie du site est adaptée aux installations et contraintes techniques,
- Ce projet permettra à EIFFAGE de ne pas dépendre de ses concurrents dans l'approvisionnement de ses chantiers, favorisant ainsi la concurrence entre entreprises,
- La topographie du site et le climat garantissent une bonne dispersion des rejets atmosphériques,
- Les voiries d'accès sont existantes et suffisantes pour l'acheminement des matériaux,
- Le site ne constitue pas une zone d'importance pour les chasseurs, pas de chemins balisés pour la pratique de la marche, et du vélo, etc,
- La proximité immédiate de l'A26 où seront livrés les granulats (évite un transport routier trop long des granulats/enrobés).

5. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

CAPACITES TECHNIQUES

L'effectif moyen d'EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES est d'environ 673 personnes.

EIFFAGE INFRASTRUCTURES réalise chaque année quelques 30 000 chantiers grâce à ses 23 000 collaborateurs pour un chiffre d'affaire d'environ 6 000 K€.

Pour garantir le respect des prescriptions réglementaires, EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES entretiendra un système de management de l'environnement à l'échelle du groupe, qui répond aux exigences suivantes :

- la Direction définira une politique environnementale dans laquelle elle s'engagera à respecter les exigences légales et autres,
- un correspondant environnement sera désigné sur le site, il assurera entre autres la veille réglementaire, le suivi des plans d'actions et la réalisation des contrôles réglementaires,
- des audits de conformité réglementaire seront réalisés périodiquement pour s'assurer du respect des exigences en vigueur,
- l'efficacité et la pertinence de l'organisation mise en place seront revues périodiquement par la Direction.

CAPACITES FINANCIERES

Les trois derniers chiffres d'affaires d'EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES sont :

Année	Chiffre d'affaires
2020	279 442 458 €
2019	235 493 865 €
2018	219 855 798 €

Les capacités financières de l'entreprise sont telles qu'elles lui permettent de mener à bien l'exploitation de ses activités et de faire face à ses responsabilités en matière d'environnement, sécurité et hygiène.

EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES souscrit à différentes polices d'assurances pour son futur site à Mentque-Nortbécourt (pour exemple : Responsabilité civile ; Dommages incendie, foudre, risques industriels annexes et pertes d'exploitation consécutives ; Risques naturels ; Transports des produits commercialisés...).

GARANTIES FINANCIERES

Conformément à l'article L. 516-1 du Livre V Titre 1^{er} du Code de l'Environnement, les installations soumises à la constitution de garanties financières sont :

- 1° Les installations de stockage des déchets ;
- 2° Les carrières ;
- 3° Les installations figurant sur la liste prévue à l'article L. 515-36 (installations SEVESO Seuil Haut) ;
- 4° Les sites de stockage géologique de dioxyde de carbone ;
- 5° Les installations soumises à autorisation et les installations de transit, regroupement, tri ou traitement de déchets soumises à enregistrement, visés par l'arrêté du 31 mai 2012.

L'obligation de constitution de garanties financières ne s'applique pas aux installations mentionnées au 5° lorsque le montant de ces garanties financières, établi en application de l'arrêté mentionné au 5° du IV de l'article R. 516-2, est inférieur à 100 000 €.

L'activité du site n'est pas visée par l'article L. 516-1 du Code de l'Environnement.

EIFFAGE GC INFRA LINEAIRES n'est pas soumise à l'obligation de constituer des garanties financières.